

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 4 juin 2019 à 18h45 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry, M. Thomas Howard et M. Scott McDonald.

Également présents, Mme Charlotte Laforest, directrice générale par intérim, M. Pierre Said, adjoint exécutif et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par la directrice générale par intérim conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h50.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

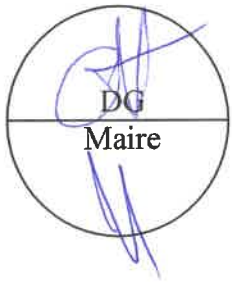
Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / avis de convocation;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4.. Résolution pour un contrat temporaire pour l'entretien ménager;
5. Résolution pour un contrat temporaire pour la collecte des matières résiduelles;
6. Résolution pour un contrat de modélisation du réseau d'aqueduc;
7. Parole au public;
8. Levée de la séance.

19-06-3779





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé

Ordre du jour amendé

1. Ouverture de la séance / avis de convocation;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Octroi - contrat temporaire pour l'entretien ménager;
5. Octroi d'un contrat temporaire et transitoire - cueillette des matières résiduelles;
6. Période de questions du public;
7. Levée de la séance.

Adoptée

19-06-3780

4. OCTROI - CONTRAT TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise Service Royal-T pour la conciergerie s'est terminé le 1^{er} mai 2019.

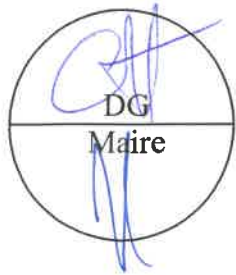
CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été possible de procéder à un nouvel appel d'offres pour donner un contrat de conciergerie étant donné les inondations.

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu avec Susanne Leclair pour qu'elle puisse nous rendre le service de conciergerie de manière temporaire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat conciergerie à Mme Suzanne Leclair conformément au projet de contrat soumis à son attention.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise en son nom la mairesse, Mme Joanne Labadie et la directrice générale par intérim, Mme Charlotte Laforest, à signer le contrat.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adoptée

19-06-3781

5. OCTROI D'UN CONTRAT TEMPORAIRE ET TRANSITOIRE - CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de cueillette des matières résiduelles 2016-2019 est terminé, et qu'il n'était pas favorable de renouveler ledit contrat avec Tom Orr Cartage qui n'était plus en mesure de rendre convenablement le service demandé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se retrouve sans mandataire pour effectuer la cueillette des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac se voit dans l'obligation de retourner en appel d'offres pour obtenir les services d'un mandataire pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a fait des appels de propositions sur invitation pour une courte durée et a reçu deux propositions dans les délais prescrits pour un mandat de collecte de deux semaines;

CONSIDÉRANT les délais de soumissions requis et les limites légales pour octroyer un contrat, nous devons procéder ainsi afin de permettre à la municipalité d'effectuer les processus d'appel d'offre requis;

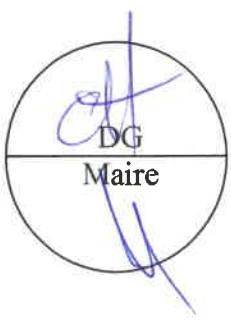
CONSIDÉRANT les deux (2) propositions reçues aux montants suivant (taxes incluses);

SOUSSIONNAIRE	Montant soumis
Location Martin-Lalonde Inc.	22 400 \$
Service Sanitaire Lanthier	XXX

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Location Martin-Lalonde Inc. demeure le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE Location Martin-Lalonde Inc. a présenté une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac mandate Location Martin Lalonde Inc. pour la cueillette des matières résiduelles au montant soumis pour une période de 2 semaines.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE les fonds nécessaires pour financer ce service proviennent du fonds général également répartis entre les deux postes 02-451-12-446 et 02-452-12-446.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-06-3782

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 19h35.

Adoptée

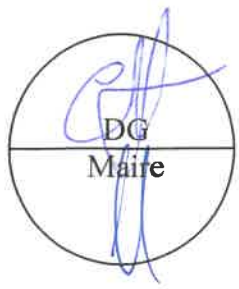


Mme Charlotte Laforest
DIRECTRICE GÉNÉRALE, par intérim



Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

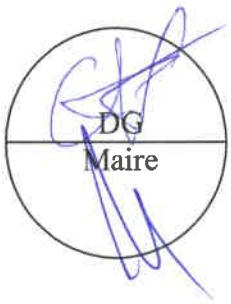
« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

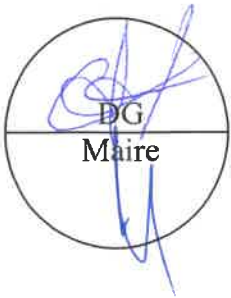
PAROLE AU PUBLIC

1- Denis Dubé	<p>M. Dubé souligne qu'il y a plusieurs erreurs dans nos affichages publics et nous demande d'être plus attentifs. Il suggère aussi que certaines règles n'ont pas été respectées.</p> <p>La mairesse Labadie fera un suivi et nous serons plus vigilants.</p>
2- Lise Philippe	<p>Mme Philippe mentionne qu'elle est propriétaire d'un chalet sur le chemin Kennedy. Elle mentionne que puisque c'est un chalet nous ne recevons rien du MSP. Elle demande qu'est-ce que la municipalité va faire pour nous, il n'y a même pas de conteneurs à déchets. Elle demande pourquoi ce n'est pas la municipalité qui s'en occupe et on va avoir peur à chaque printemps.</p> <p>La mairesse Labadie répond que les propriétaires de chalets représentent un grand nombre de notre économie. Elle mentionne qu'il y a eu des discussions ce matin, on attend une réponse à savoir ce qu'on peut faire. Il y a une liste de résidences secondaires et elle demandera une réponse cette semaine à savoir si le gouvernement peut nous aider.</p>
3- Mike Fairfield	<p>M. Fairfield pose des questions concernant la planification du MSP pour les réparations sur sa propriété et demande quand la municipalité va remettre les permis.</p> <p>La mairesse Labadie lui dit que le service de l'urbanisme est ouvert le mardi et jeudi et qu'une inspection doit être faite par le MSP.</p> <p>M. Fairfield demande la position du conseil pour lever le solage de sa maison.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que ce n'est pas une décision politique. Il doit s'adresser au service de l'urbanisme pour connaître les règlements</p>
4- Alain Goulet	<p>M. Goulet est déçu qu'il n'a pas de représentant de la municipalité et demande où sont les pompiers.</p> <p>La mairesse Labadie lui dit que les pompiers sont volontaires mais que le chef du service incendie est présent.</p> <p>M. Goulet dit que nous n'avons pas d'argent en tant qu'individu.</p> <p>La mairesse Labadie lui dit qu'à la rencontre individuelle,</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>les résidents pourront recevoir un chèque.</p> <p>M. Goulet mentionne qu'il y a deux classes d'individus, les riches et les pauvres et demande quelle est la planification pour la distribution des conteneurs.</p> <p>La mairesse Labadie explique les enjeux des conteneurs en 2017 et que la décision que les résidents peuvent avoir des conteneurs en est une bonne et que les coûts des frais de nettoyage seront absorbés par le programme d'aide financière du MSP.</p>
5- Valérie Michaud	<p>Mme Michaud mentionne la dérogation pour le chenil et demande si nous avons besoin de plus d'information. Mme Michaud a demandé de faire une petite présentation au conseil concernant un projet de chenil. Elle mentionne que la distance de 500m est un enjeu. Elle est établie depuis 2009. Pour nous aider à prendre une décision elle soumet des photos.</p> <p>La conseillère Leslie-Anne Barber demande si le nombre de chiens va changer.</p> <p>Mme Michaud mentionne 10 à 15 chiens et que ce n'est pas le but d'augmenter.</p>
<u>2^e Période de questions</u>	
1-Denis Dubé	<p>M. Dubé demande la durée du contrat d'entretien ménager.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond 190 heures.</p> <p>M. Dubé demande qui fait les travaux.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond Mme Leclair.</p> <p>M. Dubé demande qui a autorisé cela.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que c'est les travaux publics et la délégation.</p> <p>M. Dubé demande si c'est un nouveau contrat pour les matières résiduelles.</p> <p>Pierre Said, adjoint exécutif lui répond que c'est le même contrat avec un sous-traitant.</p> <p>M. Dubé demande pourquoi nous n'étions pas à temps pour les soumissions.</p> <p>La mairesse Labadie explique la situation des départs du personnel et le rapport de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).</p> <p>M. Dubé mentionne que les communiqués disparaissent du site et n'ont pas de date et demande si le site web est géré par la municipalité.</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>La mairesse Labadie mentionne que sur Facebook on est en mesure de voir combien de personnes les voient. La conseillère Barber admet que certaines annonces ont été enlevées.</p>
2-Mike Fairfield	<p>M. Fairfield demande de publier la liste des chemins visités et à visiter sur notre site web.</p>
3-Lise Philippe	<p>Mme Philippe demande quel est le délai pour céder une réunion extraordinaire. M. Said, adjoint exécutif répond qu'il n'a aucun délai pour une séance extraordinaire.</p>

